

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1973-3647, en date du 22 novembre 1973, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Société pour l'expansion des exportations pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1974-1287, en date du 30 mai 1974, approuvant ledit budget.

Rapport des travaux effectués en vertu de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour la période terminée le 31 mars 1974, conformément à l'article 36 de ladite loi, chapitre 5 (1^{er} Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport du Centre de recherches pour le développement international, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 22 de la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, chapitre 21 (1^{er} Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport concernant les travaux de l'Organisation sur l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour l'année financière 1973-1974, conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies*, chapitre F-26, S.R.C., 1970.

Rapport d'activité sous le régime de la *Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies* pour la campagne agricole de 1972-1973, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre P-16, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume I,—Précis des états des compagnies d'assurance au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances*, chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Copies de douze contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités des provinces de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Comptes publics du Canada, volume I, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* pour l'année de prêt terminée le 30 juin 1973, conformément à l'article 18 de ladite loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Heath,

De British Columbia Telephone Company, de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive originale pour lui permettre d'augmenter le capital actions de la Société, et pour d'autres objets.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Cottreau.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

À Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Desruisseaux propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.